



Présidence belge du Conseil de l'Europe

# Conférence sur l'avenir de la protection des droits sociaux en Europe

12 et 13 février 2015

Programme



European  
Social  
Charter

Charte  
sociale  
européenne



Service public fédéral  
Sécurité sociale

En collaboration avec



Service public fédéral  
Emploi, Travail et  
Concertation sociale

En cette année du 50ème anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte sociale européenne, la Conférence organisée à Bruxelles les 12 et 13 février 2015 est une contribution de la Présidence belge au processus de Turin, qui a été lancé lors de la Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne (Turin, 17-18 octobre 2014).

Les droits sociaux font partie intégrante des droits de l'homme et du modèle sociétal européen. Ces droits appartiennent à tous les êtres humains au même titre que les droits civils et politiques et ce, encore bien davantage, puisque leur existence est, à bien des égards, une condition préalable à la jouissance effective des droits civils et politiques.

Une attention particulière sera accordée à la signature et à la ratification de la « Charte sociale européenne révisée », à l'adhésion d'Etats membres du Conseil de l'Europe au Protocole prévoyant une procédure de réclamations collectives ainsi qu'aux possibilités et défis que représente l'adhésion de l'Union européenne à ces instruments.

Au-delà des questions de politique générale, la sécurité sociale et le droit du travail figureront à l'agenda.

---

## Première journée

**8h30**      **Accueil – café**

**9h00**      **Discours d'ouverture** par **Mr. T. Jagland**, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, **Mme M. Thyssen**, Commissaire européenne au Travail, aux Affaires sociales, aux Compétences et à la Mobilité professionnelle, **Mme M. De Block**, Ministre belge des affaires sociales et de la santé publique.

Introduction : présentation des objectifs de la conférence par **Mr. T. Auwers**, Service public fédéral belge Sécurité Sociale.

**9h30**      **Session I. Redéfinition de l'Etat providence et crise économique: évolutions de la protection sociale et du droit du travail**

*Cette session visera à rappeler le contexte que définissent les programmes de réforme mis en oeuvre dans un ensemble d'Etats européennes afin de flexibiliser le marché du travail et de réduire le poids de la dette publique, de par la réduction du champs des prestations sociales voire du scope de la protection sociale. A cette fin, elle fournira une description des programmes qui ont été développés afin de réformer l'Etat providence et, plus récemment, afin de faire face à la crise financière et économique, en identifiant les tendances principales identifiables à travers les Etats membres du Conseil de l'Europe.*

Les transformations de la protection sociale, par **Mme I. Ortiz**, Directrice Protection Sociale, Organisation internationale du travail.

Les transformations du droit du travail, par **Prof. C. Barnard**, Cambridge University.

**10h30**    **Pause café**

**11h00**    **Session II. La garantie des droits sociaux par le Conseil de l'Europe: un rempart face à la crise**

Présidence de la session : **Prof. F. Tulkens**, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme

*Cette session conduira à évoquer les récents développements concernant la protection des droits sociaux en matière de travail et de protection sociale devant le Comité européen des droits sociaux et la Cour européenne des droits de l'homme, qui sont les principales instances du Conseil de l'Europe compétentes en la matière. A la suite des présentations des évolutions récentes de la jurisprudence, un échange aura lieu autour des points de convergence ou de divergence dans les approches adoptées par ces différentes instances.*

La contribution de la Charte sociale européenne, par **Mr. G. Palmisano**, Président du Comité européen des droits sociaux.  
La contribution de la Convention européenne des droits de l'homme, par **Prof. P. Lemmens**, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

**12h30**    **Lunch**

**14h00**    **Session III. La garantie des droits sociaux dans un contexte élargi**

Présidence de la session : **Prof. F. Tulkens**, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme

La contribution de la Cour de justice de l'Union européenne, par **Prof. K. Lenaerts**, vice-président de la Cour de justice de l'Union européenne.

La contribution du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, par **Mme. V. Bras Gomes**, Membre du Comité.

La contribution du Comité d'experts de l'OIT sur l'application des conventions et recommandations, par **Mme. C. Dombia-Henry**, Directrice, OIT Département des Standards de travail Internationaux.

*A la suite de ces présentations, d'environ 20 minutes chacune, il restera environ 20 minutes pour un débat associant l'ensemble des participants à la conférence autour des quatre questions suivantes :*

- *la cohérence de la protection des droits sociaux en Europe est-elle préservée, en dépit de la diversité des sources et des mécanismes de contrôle de leur respect? ;*
- *assiste-t-on à une convergence entre mécanismes juridictionnels de protection des droits sociaux? ;*
- *quels impacts les développements au sein d'instances de protection des droits sociaux au plan européen ou au plan international auront-ils sur l'approche des juridictions nationales? ;*
- *que signifient ces développements pour les autres pouvoirs (Législateur et Exécutif) dans la prise en compte des droits sociaux fondamentaux ?*

**15h30**    **Pause café**

## 16h00 Table ronde des acteurs sociaux et politiques

Table ronde présidée par **Mr. P.-P. Maeter**, Président du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

*Echange réunissant **Mr. S. Clauwaert**, Chercheur senior à l'Institut syndical européen, **Mme R. Smith**, Conseiller Senior Affaires sociales pour Business Europe, **Mr. P. Baussand**, Directeur de la Plateforme Sociale, **Mr. R. Delarue**, chef d'unité adjoint de la DG emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne, **Mr. C. Giakoumopoulos**, Directeur, Direction des Droits de l'homme, Direction Générale Droits de l'homme et Etat de Droit, Conseil de l'Europe. Les intervenants veilleront à structurer leurs propos en distinguant les questions propres à celles de la protection sociale d'une part et celles relatives au droit du travail d'autre part.*

*La table-ronde visera à poser les questions suivantes:*

- les droits sociaux fondamentaux ont-ils subi une érosion suite aux réactions des Etats européens à la crise économique et financière et à la crise de la dette publique ?;*
- les mécanismes de protection des droits sociaux fondamentaux ont-ils été en mesure d'orienter les réactions des Etats, afin de s'assurer que les impacts demeurent limités au minimum nécessaire, et si non, quelles améliorations pourraient être envisagées ?;*
- quels ont été les rôles respectifs des gouvernements, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans l'identification des réponses à apporter à la crise, et les droits sociaux fondamentaux ont-ils orienté les comportements de ces différents acteurs ?*

## 18h00 Cocktail

# Deuxième jour

**09h00** Synthèse de la première journée, par **Mr. F. Vandamme**, Membre élu du Comité européen des Droits sociaux.

**09h15** **Session IV. Les rapports entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine des droits sociaux**

Présidence de la session : **Mr. M. Villan**, Directeur, Direction générale Action sociale et Santé, Wallonie - Belgique

Le rôle de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la protection des droits sociaux, par **Prof. J. Kenner**, Président of European Law et membre du Human Rights Law Centre (HRLC), Université de Nottingham.

Les rapports entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe en matière de droits sociaux: état des lieux et perspectives d'avenir, par **Prof. O. De Schutter**, Membre du Comité scientifique de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et Membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

**10h30** **Pause café**

**11h00** **Table ronde**

Table ronde présidée par **Dr. J. Grimheden**, Responsable du Secteur Accès à la justice – Libertés et Justice de l'Agence européenne des droits fondamentaux

*Echange réunissant **Mr. T. Elzinga**, Représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, un représentant de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne, **Mme. I. Reine**, Responsable Affaires Institutionnelles de la Représentation Permanente de la République de Lettonie auprès de l'UE, et **Mr. R. Brillat**, Secrétaire exécutif du Comité européen des droits sociaux, **Mr. J.-P. Tricart**, Conseiller pour les affaires internationales de la DG emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne.*

Intervenants privilégiés (prendront la parole immédiatement après un premier tour de table des membres du panel): **Mr. P. Baussand**, Directeur de la Plateforme Sociale; **Mme. V. Nilsson**, Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats; **Mr. G. De Kerchove**, représentant ATD Quart Monde.

*Cette table ronde veillera à répondre aux questions suivantes :*

- *La prise en compte des droits sociaux dans l'élaboration des législations et des politiques de l'Union européenne présente-t-elle encore des lacunes?*
- *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne garantit-elle de manière suffisamment robuste la conformité du droit et des politiques de l'Union européenne aux standards développés par le Conseil de l'Europe en matière de droits sociaux?*
- *Les modalités de la collaboration entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe sont-elles aussi satisfaisantes dans le domaine des droits sociaux, que dans le domaine des droits civils et politiques? Comment la complémentarité entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe en matière de droits sociaux peut-elle être encore renforcée?*

## Session V. Conclusions

- 12h30** Perspectives soulevées par le processus de Turin, par **Mr. M. Nicoletti**, Vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Rapporteur général de la Conférence de Turin.
- 13h00** Clôture par **Mr. K. Peeters**, Vice-Premier belge ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur et annonce du futur document de Bruxelles sur l'avenir de la protection des droits sociaux fondamentaux en Europe.

Dans la foulée immédiate de la conférence, des experts académiques prépareront un document de synthèse résumant les principales propositions faites au cours de la conférence, tendant à améliorer la protection des droits sociaux en tant que droits de l'homme. La réunion sera présidée par **Prof. J.-Fr. Akandji-Kombé**, professeur à Paris I-Panthéon-Sorbonne et coordinateur du Réseau académique de la Charte sociale européenne.

Ces experts travailleront en pleine indépendance, mais en tenant compte des conclusions auxquelles les échanges de la conférence auront abouti. Ils prendront par conséquent appui sur les constatations faites au cours de la conférence; sur les recommandations qui auront été formulées; et sur les réactions auxquelles ces recommandations auront donné lieu.

Une fois leur travail de synthèse achevé, ils en remettront le fruit, sous la forme d'un "Document de Bruxelles sur l'avenir de la protection des droits sociaux fondamentaux en Europe", à la présidence belge du Conseil de l'Europe. Il appartiendra ensuite aux Etats membres du Conseil de l'Europe, y compris à la présidence belge -- mais également aux présidences à suivre --, de donner à cet ensemble de propositions les suites qu'ils jugeront devoir y donner.

### Lunch

---

Langues: FR, EN et NL, avec traduction simultanée.

Une note de background de 4-5 pages décrit les objectifs de la Conférence et le processus dans lequel elle s'inscrit.



